

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (ODM) de l'ONU constituent le cadre de référence international le plus significatif de la coopération au développement. C'est pourquoi un nouveau programme de développement durable se doit de fixer les orientations à suivre après 2015, date butoir pour la réalisation des ODM.

En septembre 2000, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la Déclaration du Millénaire dans le but de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 et de favoriser le développement mondial. Cette déclaration comporte 8 objectifs, les objectifs du Millénaire pour le développement (ODM). Ils constituent le cadre de référence international le plus significatif de la coopération au développement. La communauté internationale a besoin d'objectifs concrets pour relever les grands défis globaux, c'est pourquoi un nouveau programme de développement durable se doit de fixer les orientations à suivre après 2015.

Conformément aux décisions prises en juin 2012 lors de la Conférence Rio+20 de l'ONU, ces objectifs doivent intégrer les dimensions économique, environnementale et sociale du développement durable et être applicables à l'ensemble des pays du monde. Ils se distinguent ainsi des ODM, dont sept sur huit sont focalisés sur les populations pauvres du Sud.

La Suisse considère le programme « post-2015 » comme prioritaire et contribue activement à la recherche d'objectifs universels en la matière. Elle entend participer à l'harmonisation des intérêts de tous les pays : pauvres, émergents et développés. Les Etats et les sociétés doivent se mettre d'accord sur des objectifs communs et sur une répartition équitable des charges, selon le principe d'une responsabilité collective mais différenciée.

Source : [Confédération Suisse](#)